

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Le présent dossier porte sur la construction d'un bâtiment à usage d'entreposage divisé en quatre cellules, sur le site de la société PARCOLOG GESTION et situé sur la commune de ROUVROY. Le bâtiment objet du présent dossier, présentera une surface plancher totale de 21 921 m².

Il sera implanté sur un terrain de 53 624 m² située au cœur de la zone d'activités de la Chênaie, sur la commune de ROUVROY (62 320).

1. ACTIVITE PREVUE SUR LE SITE

Le bâtiment est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique, s'appliquant à des marchandises diverses.

Ces produits combustibles courants classables au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 pourront être, par exemple :

- Des pièces détachées automobiles,
- Des produits pharmaceutiques et cosmétiques,
- Des textiles,
- De la maroquinerie,
- Des produits alimentaires secs,
- Du vin,
- De l'électroménager,
- Des livres, des disques, des cassettes,
- Des articles de sport,
- Des articles de bricolage,
- Du mobilier,
- Du matériel informatique,
- ...

Cette liste donnée à titre indicatif n'est pas exhaustive. Toutes autres marchandises non citées ici mais classées sous des rubriques autorisées pourront être entreposées dans l'entrepôt.

Compte tenu de la diversité des produits rencontrés dans le domaine de la logistique, il est également envisagé de stocker, sous le seuil de la déclaration, de très petites quantités de produits non mentionnés ici. Ces produits pourraient être par exemple de type 4801 (charbon de bois), 4320 (aérosols), 4331 (liquides inflammables) ou 1436 (liquides combustibles de point éclair compris entre 60 et 93°C). Ces produits seraient alors clairement localisés et identifiés dans l'entrepôt.

Les cellules de l'entrepôt seront aménagées en zone de stockage et zone de préparation.

En équivalent palettes complètes, le nombre de palettes de marchandises combustibles courantes stockées dans le bâtiment sera donc de l'ordre de 40 800.

Le poids moyen d'une palette étant de l'ordre de 500 kg (matières combustibles), le poids total de matière combustible dans le bâtiment sera de 20 400 tonnes.

D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les différentes cellules,
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par route par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.

La mise en place d'un système informatisé de gestion du site permettra de tenir à jour un état des marchandises stockées avec leur localisation dans le bâtiment.

2. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment présentant une surface plancher totale de 21 921 m².

• Tableau des surfaces planchers du nouveau bâtiment

Bâtiment		
	Entrepôt	20 635 m ²
	Locaux de charge	681 m ²
	Bureaux - Locaux sociaux	605 m ²
TOTAL		21 921 m²

• Surfaces non comprises dans la surface de plancher du nouveau bâtiment

Bâtiment		
	Locaux techniques (chaufferie, transformateur, TGBT et local sprinkler)	177 m ²
TOTAL		177 m²

Après construction du bâtiment, le site se décomposera de la façon suivante :

Surface du terrain	53 624 m ²
Emprise au sol Bâtiment	21 999 m ²
Voiries imperméables	11 984 m ²
Espaces verts et voiries perméables	19 692 m ²

• Les cellules de stockage

Le bâtiment sera divisé en 4 cellules de stockage :

- Cellule 1 : 5 348 m²
- Cellule 2 : 5 365 m²
- Cellule 3 : 5 364 m²
- Cellule 4 : 4 558 m²

Deux locaux de charge de 206 et 475 m² chacun seront respectivement implantés en partie Nord-ouest et Nord-est du bâtiment.

La hauteur sous bac en point haut sera égale à 13,70 mètres.

La hauteur sous ferme sera égale à 12,35 mètres.

- **Les dispositions constructives du bâtiment**

La structure porteuse (poteaux, poutres) sera en béton armé ou en structure mixte béton/lamellé collé présentant une stabilité au feu d'une heure (SF60). Les ossatures secondaires seront métalliques.

La façade Nord du bâtiment sera équipée de portes à quai équipées de niveleurs de quai hydrauliques, de butoirs caoutchouc et de sas d'étanchéité.

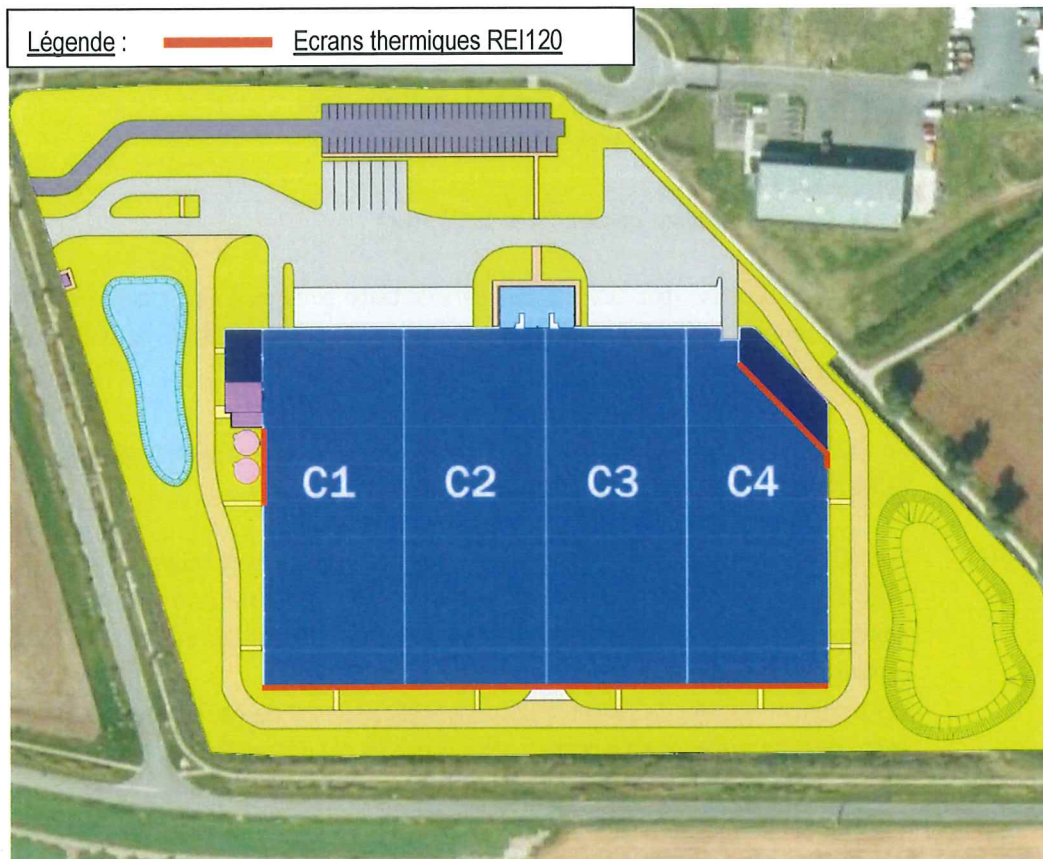
Les murs coupe-feu séparant les quatre cellules du bâtiment seront coupe-feu de degré 2 heures (REI 120), ils dépasseront en toiture sur une hauteur de 1 mètre et seront prolongés latéralement aux murs extérieurs sur une largeur de 1 mètre ou de 0,5 mètre en saillie de la façade dans la continuité de la paroi.

Les portes coulissantes de communication inter-cellules seront coupe-feu de degré 2 heures (EI120) et équipées de systèmes de fermeture automatique en cas d'incendie (détecteurs automatiques de fumées).

Les murs séparatifs seront également équipés d'issues de secours. Ces portes seront coupe-feu de degré deux heures (EI120). Elles seront maintenues fermées en état normal par des ferme-portes.

Afin de contenir les effets létaux dans les limites de propriété du site, les façades Nord-est, Sud et une partie des façades Est et Ouest du bâtiment seront munies d'un écran thermique coupe-feu de degré deux heures.

L'implantation des écrans thermiques en façades du bâtiment est figurée sur le plan ci-après :



Emplacement des différents écrans thermiques

Les bureaux seront séparés de la partie entrepôt par un mur coupe-feu 2 heures (REI120) avec mise en communication par des portes coupe-feu 2 heures (EI120).

La couverture du bâtiment sera réalisée à partir de bacs en acier galvanisé autoportants avec isolation en panneaux laine de roche et étanchéité multicouche (procédé élastomère auto protégé). L'ensemble de la toiture satisfera au classement au feu T30-1 (Broof T3).

Le désenfumage sera assuré à raison de 4% de la surface en matière fusible dont 2% d'exutoires de fumées dont l'ouverture sera assurée par une commande automatique à CO₂ et manuelle placée à proximité des issues.

Les exutoires seront implantés à plus de 7 mètres du mur coupe-feu séparant les deux cellules du bâtiment.

Des cantons de désenfumage de surface inférieure à 1 600 m² et d'une longueur inférieure à 60 m seront mis en place.

Le bâtiment sera équipé d'une protection contre la foudre conforme aux normes en vigueur.